

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGADAD.

OBJET : Compte financier unique (CFU) 2025 - Budget général et Budgets annexes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.1612-14, L.2121-14, L.2121-31 et L.2313-1,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, et notamment son article 242 qui a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU),

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, et notamment son article 205 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu l'instruction comptable M57 pour les budgets général et annexe Mercoirol,

Vu l'instruction comptable M4 pour les budgets annexes Régie de stationnement, foires et marchés et Funéraire,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 juin 2026,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en présentant notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que la commune d'Alès a choisi d'adopter le CFU pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, il appartient au Conseil Municipal d'élire son président de séance pour l'examen et le vote du CFU, et que Monsieur le Maire d'Alès, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

le compte financier unique 2025 de la commune d'Alès résumé comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	28 391 527,42 €	58 401 144,00 €	86 792 671,42 €
	Recettes réalisées	16 803 427,61 €	57 607 993,48 €	74 411 421,09 €
	Restes à réaliser	1 569 814,00 €	0,00 €	1 569 814,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	27 427 348,61 €	64 058 754,61 €	91 486 103,22 €
	Dépenses réalisées	13 734 472,77 €	51 615 471,30 €	65 349 944,07 €
	Restes à réaliser	5 553 133,00 €	0,00 €	5 553 133,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 068 954,84 €	5 992 522,18 €	9 061 477,02 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-964 178,81 €	5 657 610,61 €	4 693 431,80 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 104 776,03 €	11 650 132,79 €	13 754 908,82 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-3 983 319,00 €	0,00 €	-3 983 319,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 878 542,97 €	11 650 132,79 €	9 771 589,82 €

BUDGET ANNEXE MERCOIROL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	463 754,23 €	729 124,10 €	1 192 878,33 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	10 000,00 €	468 054,23 €	478 054,23 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	13 531,45 €	13 531,45 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	-13 531,45 €	-13 531,45 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-453 754,23 €	-261 069,87 €	-714 824,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-453 754,23 €	-274 601,32 €	-728 355,55 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-453 754,23 €	-274 601,32 €	-728 355,55 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 030-213000078-20260622-26_05_02-DE



BUDGET ANNEXE RÉGIE DE STATIONNEMENT, FOIRES ET MARCHÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	23 491 966,70 €	4 705 826,68 €	28 197 793,38 €
	Recettes réalisées	12 886 780,40 €	2 711 818,26 €	15 598 598,66 €
	Restes à réaliser	4 678 238,00 €	0,00 €	4 678 238,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	23 154 111,00 €	3 564 054,00 €	26 718 165,00 €
	Dépenses réalisées	18 653 955,89 €	2 744 803,97 €	21 398 759,86 €
	Restes à réaliser	45 157,00 €	0,00 €	45 157,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-5 767 175,49 €	-32 985,71 €	-5 800 161,20 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-337 855,70 €	-1 141 772,68 €	-1 479 628,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-6 105 031,19 €	-1 174 758,39 €	-7 279 789,58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	4 633 081,00 €	0,00 €	4 633 081,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 471 950,19 €	-1 174 758,39 €	-2 646 708,58 €

BUDGET ANNEXE FUNÉRAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	395 861,28 €	281 300,00 €	677 161,28 €
	Recettes réalisées	96 814,90 €	306 362,95 €	403 177,85 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	393 925,69 €	577 225,69 €	971 151,38 €
	Dépenses réalisées	110 452,94 €	173 089,09 €	283 542,03 €
	Restes à réaliser	2 220,00 €	0,00 €	2 220,00 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-13 638,04 €	133 273,86 €	119 635,82 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 935,59 €	295 925,69 €	293 990,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-15 573,63 €	429 199,55 €	413 625,92 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 220,00 €	0,00 €	-2 220,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-17 793,63 €	429 199,55 €	411 405,92 €

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	52 743 109,63 €	64 117 394,78 €	116 860 504,41 €
	Recettes réalisées	29 787 022,91 €	60 626 174,69 €	90 413 197,60 €
	Restes à réaliser	6 248 052,00 €	0,00 €	6 248 052,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	50 985 385,30 €	68 668 088,53 €	119 653 473,83 €
	Dépenses réalisées	32 498 881,60 €	54 546 895,81 €	87 045 777,41 €
	Restes à réaliser	5 600 510,00 €	0,00 €	5 600 510,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 711 858,69 €	6 079 278,88 €	3 367 420,19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 757 724,33 €	4 550 693,75 €	2 792 969,42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-4 469 583,02 €	10 629 972,63 €	6 160 389,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	647 542,00 €	0,00 €	647 542,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-3 822 041,02 €	10 629 972,63 €	6 807 931,61 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025.

Monsieur le Maire se retire lors du vote de cette délibération. Nombre de votants : 41

Votants : 41

Pour : 32

Contre : 9 - Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR (+ pouvoir de Sandra CARTULAT), Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

Abstention : 0

Le secrétaire de séance

Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

1^{er} Adjoint au Maire

Max ROUSTAN



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 030-213000078-20260622-26_05_02-DE

S²LO

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.